

Réponse d'Edwige Antier, pédiatre et députée: **CA SUFFIT!**

### **Ma position sur le mariage homosexuel et l'adoption des enfants:**

Il est temps de dissiper un grave malentendu sur ce sujet. Les propos qui me sont prêtés sont déviés, sortis de leur contexte, maintenus même lorsque je dis « ne me faites pas dire ça »...

Toute personne qui laisse penser que je pourrais être homophobe insulte gravement ma sensibilité. Ca suffit!

A propos du petit livre « Jean a deux mamans », j'ai simplement expliqué qu'il n'y avait pas lieu de proposer à portée des mains d'enfants de moins de 4 ans un livre expliquant l'homoparentalité: car cet âge est tolérant par essence même. Tout ce qui est dans son environnement, le tout petit l'observe, l'apprend, comme une réalité. Il ne juge pas, ne discrimine pas. L'intolérance peut venir malheureusement plus tard, en général à partir de 5 ans, par les réflexions ou le regard des autres. Donc ce livre, s'il voulait apprendre la tolérance, se trompait de tranche d'âge. C'était là mon propos.

Je n'ai jamais comparé l'homosexualité au nazisme, ce serait tellement stupide qu'il n'est pas besoin d'épiloguer sur ce genre d'amalgame. Je ne veux pas en discuter parce que le moindre mot est alors tordu pour des polémiques qui sont peut-être utiles pour nourrir le débat, mais je n'ai pas envie d'y être instrumentalisée.

Sur le fond du sujet, il y a trois questions qui se posent de plus en plus comme un sujet de société que certains disent minime à côté de la crise, mais je pense que c'est un grand sujet, au contraire, parce que la famille est un refuge d'autant plus précieux que la société tremble sur ses bases économiques:

Sur l'adoption des enfants par un (une) homosexuel (le): elle est déjà de fait, dès lors qu'elle est légale par un parent, homme ou femme, célibataire, sans arguer de son orientation sexuelle, ce qui serait discriminant. C'est une grande hypocrisie que de prétendre en débattre alors qu'elle est dans la loi.

Sur l'adoption par un couple homosexuel: l'un des adultes adopte mais aujourd'hui, l'autre ne le peut pas légalement, alors que dans les faits, les familles homoparentales existent. Aucun statut n'organise les droits et les devoirs du « co-parent ». Je pense que l'on ne peut pas continuer, dans une société de droit, de dénier à un couple homosexuel la reconnaissance de sa fonction de parentalité. Bien sûr, cela transforme la définition originelle de « parent », fondée sur la transmission des gènes et sur l'accouchement (en latin: parere). Mais tant d'évolutions sont déjà entrées dans les moeurs, nous avons tant délibéré lors des passionnants débats de la loi bioéthique, que je pense qu'une reconnaissance légale de l'homoparentalité est aujourd'hui nécessaire par la société. Quelles conséquences pour les enfants? Etre « parent » ne sera pas entendu de la même façon par les enfants du futur, « papa et maman » ou « maman Mimi et Maman Nicole » voudront dire les adultes qui m'élèvent et non plus qui m'ont mis au monde. Nous en sommes maintenant là. Il faut s'intéresser à le mettre en droit, comme je l'ai dit le 20 juillet 2011 lors du rapport sur la famille publié par Hervé Mariton, me démarquant déjà publiquement des positions de mes collègues.

Sur le mariage homosexuel, je n'ai là aussi pas voté « contre » le 11 juin 2011, me

rapprochant de la position de Jean-Louis Borloo, Président du Parti Radical auquel j'ai le bonheur d'appartenir depuis 35 ans...

J'ai subi silencieusement les malentendus qui m'étaient imputés pour ne pas alimenter une mauvaise polémique. Mais l'heure est venue de dire qu'une pédiatre qui a vu grandir tant d'enfants, se développer chacun selon leur orientation sexuelle, mais aussi intellectuelle, sociale, affective, qui les retrouve aujourd'hui avec leur propres enfants et les soutient au jour le jour, ne peut qu'être totalement respectueuse du développement de chacun, sur son chemin de vie.